

Service des Affaires Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration n° 2022 – 100 Séance du 9 décembre 2022

Plan de sobriété énergétique

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 20 Nombre de membres représentés : 9

Nombre de vote pour : 29 Nombre de vote contre : Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité moins une abstention au Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de travail du 1^{er} décembre 2022.

Le plan de sobriété énergétique, tel que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil et annexé à la présente délibération, est approuvé.





PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

La problématique d'approvisionnement en énergie liée à la guerre en Ukraine couplée à la volonté de sortir la France des énergies fossiles d'ici 2050 ont poussé le gouvernement français à appeler chaque administration et établissement public à contribuer à un « effort sans précédent en matière de sobriété énergétique ».

Dans sa circulaire du 24 septembre 2022, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a précisé les modalités de déclinaison d'un plan de sobriété énergétique qui permettra à chaque établissement d'atteindre 10% d'économie d'énergie sur deux ans par rapport à une année de référence (2019).

Il a notamment fixé une consigne de température de chauffe des locaux à 19°C maximum. La réduction de 1°C de la température de chauffe permettant de diminuer jusqu'à 7% la consommation de gaz des surfaces concernées.

Ce Plan de sobriété énergétique s'inscrit d'une part dans la continuité des actions engagées par l'université face aux enjeux énergétiques et climatiques, et d'autre part dans la démarche globale et systémique de développement durable et responsabilité sociétale portée à l'échelle des universités d'Artois (UA), de Picardie Jules Verne (UPJV) et du Littoral Côte d'Opale (ULCO) composant l'Alliance A2U : « Campus en transition écologique et solidaire ». Il apporte un niveau de réponse à court terme à la problématique d'approvisionnement en énergie et permettra d'atténuer l'augmentation du coût de l'énergie.

Le présent document reprend les éléments de contexte et de méthode qui permettront à l'université d'Artois, en étroite collaboration avec l'UPJV et l'ULCO, de porter un projet ambitieux de sobriété et d'efficacité énergétique dans la continuité des mesures entreprises conjointement ou individuellement par les 3 établissements.

1. Contexte

Depuis de nombreuses années, les 3 universités de l'Alliance A2U (Artois-ULCO-UPJV) mènent des initiatives en matière de transition écologique et responsabilité sociétale.

En janvier 2021, les chargés de mission des trois établissements de l'Alliance A2U en charge du Développement Durable & des Responsabilités Sociétales ont mis en commun leurs expériences et tracé les perspectives de l'engagement dans la politique ambitieuse : « Campus en transition écologique et solidaire ».

Cette démarche commune a débuté en 2022 et s'appuie sur le référentiel national DD&RS. Elle offrira après un état des lieux et à l'issue d'un processus de co-construction, un plan d'actions répondant aux enjeux socio-écologiques de chaque établissement de l'Alliance A2U permettant à chacune de candidater au label DD&RS.

Dans ce contexte et compte-tenu de la proximité entre les axes définis dans le cadre de cette circulaire et les ambitions de la démarche « campus en transition écologique et solidaire », les 3 universités de l'Alliance A2U ont convenu de conduire l'élaboration du plan de sobriété selon une méthode commune et partager le fruit de leurs réflexions.

Ainsi, le plan de sobriété énergétique permet d'apporter un premier niveau de réponse sur les aspects techniques, organisationnels et comportementaux. Tout en s'articulant avec le calendrier de la démarche Campus en transition écologique et solidaire, il en constitue un des éléments moteurs.

2. Méthode d'élaboration du Plan de sobriété

Selon le référentiel DD&RS qui guide les 3 universités de l'Alliance A2U dans leur démarche « Campus en transition écologique et solidaire », des axes de travail à visées énergétiques ont été ciblés par le Comité de Pilotage pour alimenter de façon prioritaire le plan de sobriété :

- la gestion du patrimoine immobilier par l'amélioration des performances énergétiques, l'occupation des locaux, l'optimisation des installations et des besoins énergétiques, etc. (éclairage, chauffage, matériel électrique),
- les déplacements des personnels et des étudiants,
- la formation, la sensibilisation et l'information des personnels et des étudiants,
- **la recherche**, en lien avec l'optimisation énergétique du patrimoine et par la mobilisation de l'expertise interne,
- le numérique responsable avec son volet sobriété numérique,
- l'achat responsable pour les émissions indirectes.

Le Plan de sobriété est établi sur la base des propositions de groupes de travail :

- 3 groupes de travail thématiques (Formation et sensibilisation, mobilité, numérique responsable)
- 2 groupes de travail restreints qui travailleront en étroite collaboration avec les parties prenantes (gestion du patrimoine, et achats responsables).

Les activités de recherche sont intégrées dans l'ensemble des groupes de travail.

Les groupes de travail sont composés de personnes ressources et sont animés par un référent désigné par le Comité de pilotage. Ils se sont réunis 1 ou 2 fois dans la phase d'élaboration du plan.

Les groupes de travail ont identifié les leviers et proposés des actions qui contribuent directement ou indirectement à atténuer la consommation énergétique et la dépendance aux énergies de l'établissement. Chaque action fait l'objet d'une fiche action selon le modèle proposé en annexe.

Le Plan de sobriété est présenté au CHSCT le jeudi 1^{er} décembre et au CA le vendredi 9 décembre.

Les actions du plan de sobriété feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans le cadre de la démarche globale « Campus en transition écologique et solidaire ».

3. Phasage du plan

Trois échéances sont identifiées pour la mise en œuvre des plans de sobriété:

- une première échéance à court terme, avec la mise en place d'actions durant l'hiver 2022-2023
 - une deuxième échéance à moyen terme, avec la mise en place d'actions en 2023-2024
 - une troisième échéance à long terme, avec mise en place d'action à l'horizon 2025.

Pour la première et deuxième échéance, les actions à mettre en place sont principalement d'ordre techniques et organisationnels (diminution des températures, réduction les périodes de chauffe, optimisation de l'occupation des salles et bâtiments notamment en rationalisant les emplois du temps) et des actions de sensibilisation aux économies d'énergie et à la transition écologique et solidaire pour les personnels et étudiants.

Pour la troisième échéance, un certain nombre de chantiers pourraient être initiés, touchant notamment aux obligations réglementaires qui entrent dans le champ de l'énergie et du climat, mais aussi sur d'autres volets mentionnés dans la circulaire de la ministre (bilans de GES, plans de mobilité, schéma des achats responsables...). Une programmation des investissements pour désengager l'établissement de sa dépendance aux énergies fossiles (production d'énergies renouvelables via l'installation de panneaux photovoltaïques, installations de bornes de recharge électriques pour les véhicules, etc.) serait aussi à envisager dans ce cadre.

4. Suivi de la mise en œuvre

Le suivi des actions programmées dans le cadre du plan de sobriété se fera par le biais des groupes de travail (GT) constitués à l'occasion de l'élaboration du plan. Ils viendront enrichir les instances constituées pour la mise en œuvre et le suivi de la démarche « campus en transition écologique et solidaire » dont l'organisation est décrite ci-dessous.



Schéma de gouvernance de la démarche « Campus en transition écologique et solidaire »

5. Plan d'actions proposé

a. Optimisation et gestion du patrimoine

MESURES EXISTANTES:

L'université d'Artois a depuis septembre 2019 conclu un marché global de performance énergétique (MGPE) d'une durée de dix années permettant d'atteindre des objectifs d'économie d'énergie par le biais :

- d'une contractualisation de l'achat d'énergies (dont un pourcentage d'énergies renouvelables) avec le prestataire (P1)
- un volet maintenance, entretien et exploitation des installations (P2)
- un plan de renouvellement des installations (P3) permettant de réduire l'âge moyen des équipements au terme des dix années de contrats
- un volet travaux d'investissement (P6) visant à améliorer l'efficience énergétique des bâtiments les plus anciens et l'installation d'une Gestion Technique Centralisée et d'une Gestion Technique des Bâtiments.

Ce marché s'inscrit dans les obligations du décret tertiaire et impose au titulaire des engagements très forts, avec clauses d'intéressements, visant à diminuer de 27,5% les consommations de gaz (essentiellement en énergies fossiles) et de 16% les consommations électriques à l'horizon 2029.

De plus, l'université a choisi de raccorder au réseau de chaleur urbain deux de ses plus importants sites et les plus consommateurs :

- la Faculté des Sciences de Lens en 2021,
- le pôle de Béthune pour l'IUT et une partie de la Faculté des Sciences Appliquées en 2022.

Cette décision a permis la réduction des consommations et le recours à des énergies renouvelables, avec également pour effet de réduire les gaz à effet de serre mesurés en tonnes équivalent CO_2 .

MESURES PROPOSEES:

Mobiliser les compétences et l'expertise

Action n°1: Recruter un économiste de flux

Afin de suivre l'exécution du MGPE comprendre et analyser l'évolution des consommations, l'université recrutera dès janvier 2023 un économiste de flux (Réorientation d'un poste vacant).

Action n°2 : Associer le laboratoire de recherche en Génie Civil et géo-Environnement (LGCgE)

Le laboratoire étudiera le comportement des bâtiments et analysera en temps réel les anomalies de consommations via la plateforme de supervision de l'exploitant.

Action n°3: Réaliser des audits énergétiques et études de confort thermique

Ces études nous permettront de déterminer les points faibles de chaque bâtiment et d'établir un plan d'actions de travaux d'amélioration du bâti.

Optimiser le chauffage

Action n°4 : Réduire la période de chauffe

La période de chauffe sera adaptée aux horaires de fonctionnement et d'occupation des locaux.

Action n°5: Optimiser l'occupation des locaux

Dans la mesure du possible, l'occupation des salles sera optimisée pour limiter les surfaces à chauffer.

Mener des travaux

Action n°6: Finaliser le raccordement au réseau de chaleur urbain

Dans la continuité des actions entreprises, l'université poursuivra le raccordement du Pôle de Béthune au réseau de chaleur urbain.

Action n°7: Remplacement des appareils d'éclairage

Les appareils d'éclairage des salles de cours, salles de réunion et bureaux seront systématiquement remplacés par des appareils LED avec détection de présence.

Les appareils d'éclairage extérieurs seront remplacés par des appareils à LED avec détection de présence et abaissement la nuit, voire l'arrêt complet. Lors des périodes de fermeture de l'établissement, il sera systématiquement éteint.

b. Déplacements

MESURES EXISTANTES:

L'université a développé un panel de mesures incitatives et d'accompagnement pour réduire l'impact des déplacements des personnels et des étudiants, comme par exemple :

- le forfait mobilité durable pour lequel les demandes ont doublé entre 2020 et 2021,
- l'organisation de Broc à Vélo,
- la mise en place d'un atelier d'aide à la réparation de vélo,
- la mise en place d'arceaux à vélo de qualité sur l'ensemble de ses sites,
- la mise en place d'une plateforme de covoiturage,
- le télétravail,
- l'électrification du parc de véhicules.

MESURES PROPOSEES:

Inciter et accompagner les modes de déplacement actifs

Action n°8 : Mettre en place des « flèches temps » de parcours depuis les sites de l'Université

Cette signalétique mise en place aux entrées des sites de l'université a pour objectif d'informer l'ensemble des usagers des temps de parcours vers des lieux d'intérêts (gare, centre-ville). Elle permet de prendre conscience que l'alternative active est réalisable et souvent préférable à la voiture.

Action n°9: Favoriser les accès aux et dans les campus

Pour faciliter la circulation des piétons et des cyclistes qui se rendent dans les campus il convient de retravailler les entrées et les déplacements intra-campus en concertation avec les usagers.

Action n°10 : Améliorer qualitativement et quantitativement l'offre des stationnements vélos et trottinettes

L'essor du vélo et de la trottinette comme mode de déplacement nécessite de développer une offre de stationnement répondant aux attentes des usagers : proximité, praticité et sécurité. Sur la base d'un état des lieux, l'offre de stationnement sera améliorée.

Action n°11 : Equiper chaque site d'un kit de réparation vélo

Ce kit composé de démonte pneu, rustines, clés, pompe à pied, etc. sera mis à disposition de tous dans les accueils des sites de l'université. C'est un service offert aux usagers du vélo en cas de d'urgence.

Réduire l'impact des déplacements motorisés et développer le recours aux alternatives

Action n°12 : Former le personnel et les étudiants à l'éco-conduite

Cette formation permet de faire évoluer durablement l'attitude des conducteurs notamment en améliorant leur sécurité et en diminuant significativement la consommation de carburant. Cette action impactera directement le parc de l'université mais sera aussi bénéfique individuellement.

Action n°13: Déployer et promouvoir une application efficiente de covoiturage

L'université dispose d'une plateforme de covoiturage qu'il convient d'évaluer pour tendre vers une solution efficiente adaptée aux besoins des personnels et des usagers.

Action n°14 : Reporter vers les trains des déplacements professionnels de plus de 300km en voiture ou moins de 4h en avion.

Lorsque les déplacements professionnels ne peuvent pas être remplacés par une visioconférence, les personnels seront incités à choisir le train au détriment de l'avion ou de la voiture.

Action n°15 : Etudier l'organisation à distance de certaines instances

L'université s'est dotée d'outils de visio-conférence performant. En parallèle, le recours à cette technologie s'est largement développé ces dernières années réduisant significativement les déplacements. Pour aller plus loin, il sera étudié au cas par cas la possibilité d'organiser à distance ou en mode hybride les réunions de certaines instances (jury d'examen, conseil d'UFR etc.)

Action n°16 : Etudier la mise en place d'espace de travail partagé

L'université pourra étudier sur les différents pôles la possibilité de mettre en place un système « d'espace de travail partagé » dans le cadre de la charte du télétravail pour les personnels BIATSS ou pour optimiser ponctuellement les déplacements.

c. Numérique responsable

MESURES EXISTANTES:

Le personnel en charge du numérique développe les bonnes pratiques qui limitent la consommation d'énergie du matériel : Mise en veille des bornes wifi, coupure automatique des ordinateurs des salles informatique, paramétrage optimal des appareils multifonctions et scanner, etc.

MESURES PROPOSEES:

Développer la prise de conscience de l'impact du numérique et inciter aux bonnes pratiques

Action n°17 : Sensibiliser et former au numérique responsable.

L'université souhaite organiser des ateliers « fresque du numérique ». Au travers de cet atelier ludique et coopératif, l'université souhaite sensibiliser 200 étudiants dans les différents pôles à l'usage du numérique et aux impacts sanitaires, sociaux et environnementaux.

Les personnels bénéficieront également de formations au numérique responsable.

Action n°18 : Développer les bonnes pratiques pour l'usage du mail

La consommation d'espaces de stockage et d'énergie dédiées aux mails est exponentielles. Afin de maitriser cette augmentation, l'université va s'attacher à promouvoir les bonnes pratiques en :

- réalisant des tutoriels sur l'utilisation optimale de la messagerie,
- définissant un catalogue de signatures aux formats adaptés,
- formant les modérateurs et personnes autorisées à utiliser les listes de diffusion,
- dressant un inventaire des formulaires utilisés et aujourd'hui diffusés par mail.

Maitriser et réduire l'impact du numérique

Action n°19: Toiletter les données stockées

L'université propose un service de stockage des vidéos réalisées par les enseignants ou les étudiants. L'objectif de cette mesure est de limiter le volume de données enregistrées afin de diminuer le coût énergétique généré par leur stockage. Un objectif à moyen terme est de contrôler les volumes stockés afin d'éviter l'achat de matériels de stockage supplémentaire.

Action n°20 : Transférer les serveurs dans un environnement virtualisé

Des serveurs ont été déployés sur les pôles, ils ont parfois été installés dans des salles non adaptées sur un matériel vieillissant et énergivore. L'objectif est de transférer les serveurs pouvant l'être vers des machines virtuelles ou dans une salle d'exploitation afin de rationaliser la consommation d'énergie.

Action n°21: Optimiser le parc d'imprimante

Une imprimante individuelle consomme plus de 80% de son énergie en attendant d'être utilisée.

La migration progressive des imprimantes individuelles, au regard des missions de l'utilisateur, vers des appareils multifonctions permettra de limiter le nombre d'appareils et de susciter des comportements plus responsables en matière d'impressions.

d. Achat

MESURES PROPOSEES:

Action n°22: Elaborer une politique d'achat responsable

L'université a souhaité se doter d'une politique achat. Ce document en cours d'élaboration permettra, en structurant la commande publique, d'améliorer son impact environnemental et sociétal.

Avec cette approche globale, l'université pourra actionner des leviers de performances et agir de façon indirecte sur la sobriété énergétique.

Action n°23: Former les acheteurs aux achats responsables

C'est à l'expression du besoin que les enjeux environnementaux et sociétaux sont les mieux intégrés. Les acheteurs sont l'un des maillons majeurs de l'application d'une politique d'achat responsable. Ils seront formés au panel d'outils réglementaires et techniques existants.

e. Sensibilisation et formation

MESURES EXISTANTES:

Dans la continuité des actions de sensibilisation portées par chacune des universités de l'Alliance A2U depuis de nombreuses années, l'université d'Artois, l'université du Littoral Côted'Opale et l'université de Picardie Jules Verne se sont associées en 2021 pour proposer le « printemps durable », une série d'évènements sur la thématique du développement durable, ouverts gratuitement à l'ensemble des personnels et étudiants des trois établissements.

MESURES PROPOSEES:

Partager de l'information en diffusant des messages, des données chiffrées et compréhensibles

Action n°24: Développer une communication multicanale

L'université mobilisera ses canaux d'information, ses médias (Twitter, Facebook, Linkedin, site web) et ses supports (panneaux d'information, affichage numérique dynamique) pour informer les personnels et étudiants des enjeux relatifs à la sobriété énergétique, de l'organisation d'événements sur ces thèmes, ou plus largement de l'avancement des mesures du plan de sobriété.

Accompagner l'évolution des pratiques et des comportements

Action n°25: Accompagner les étudiants pour des pratiques vertueuses et solidaires

L'université projette de distribuer lors d'évènements des gourdes pour inciter les étudiants à utiliser l'eau potable du robinet plutôt que l'eau en bouteille. Pour lutter contre la précarité menstruelle tout en réduisant les déchets, des serviettes hygiéniques lavables seront également distribuées.

Action n°26: Renforcer le dispositif des éco-délégués

Depuis la rentrée 2022, l'université dispose d'un réseau d'étudiants engagés, force de proposition et investis dans la démarche « Campus en transition écologique et solidaire ». Il est prévu de valoriser leur investissement dans le cadre de la reconnaissance de l'engagement étudiant.

De plus, ce réseau pourrait porter des projets de sensibilisation auprès de leurs pairs en concrétisant leurs initiatives au sein d'associations étudiantes et candidatant au FSDIE.

Action n°27: Susciter l'engagement des responsables administratifs et chefs de services

Pour favoriser l'appropriation et la prise en compte des enjeux de transition écologique et au développement durable dans les activités, un séminaire sera proposé aux responsables administratifs et chefs de services.

Action n°28 : Renforcer le réseau des personnels engagés

L'université a créé un groupe action écologique et sociale composé de personnels et étudiants. Cette mesure consiste à s'appuyer sur ce réseau, le renforcer, pour qu'il soit le relai de sensibilisation dans les services et composantes de l'université.

Acquérir des compétences par la formation

Action n°29 : Organiser la fresque du climat pour tous les étudiants de Licence 2

Cet atelier d'intelligence collective permettra de former un maximum d'étudiants aux enjeux du changement climatique.

Action n°30 : Monter en compétence des personnels

Pour une meilleure prise en compte de la transition écologique et du développement durable dans le fonctionnement et les missions de chacun, l'offre de formation à destination du personnel sera enrichie.

Synthèse des mesures proposées

Thématiques	Numéro	Titre de ma mesure	Mesure à visée énergétique Réduction de consommation	Mesure incitative - bonnes pratiques	Contribution globale	Échéance CT - MT - LT					
	Mobiliser les compétences et l'expertise										
	1	Recruter un économiste de flux	✓			СТ					
	2	Associer le laboratoire de recherche en Génie civil et géo-environnement (LGCgE)	✓			СТ					
Optimisation et gestion du	3	Réaliser des audits énergétiques et études de confort thermique	✓			СТ					
patrimoine	Optimiser le chauffage										
	4	Réduire la période de chauffe	✓			СТ					
	5	Optimiser I'occupation des locaux	✓			СТ					
	6	Finaliser le raccordement au réseau de chaleur urbain	√			СТ					
	7	Remplacement des appareils d'éclairage	√			MT					
	0	Inciter et accompagner les modes de déplacement actifs									
	8	Mettre en place des « flèches temps » de parcours depuis les sites de l'Université Favoriser les accès aux et dans les campus		✓		CT LT					
		Améliorer qualitativement et quantitativement l'offre des stationnement vélo et									
	10	trottinettes		✓		MT					
	11	Equiper chaque site d'un kit de réparation vélo		✓		СТ					
Dánlacomonto	Réduire l'impact des déplacements motorisés et développer le recours aux alternatives										
Déplacements	12	Former le personnel et les étudiants à l'éco-conduite	(pour l'utilisation du parc)	✓	✓	СТ					
	13	Déployer et promouvoir une application efficiente de covoiturage		✓	✓	MT					
	14	Reporter vers les trains des déplacements professionnels de plus de 300km en		✓	✓	СТ					
		voiture ou moins de 4h en avion.									
	15 16	Etudier l'organisation à distance de certaines instances Etudier la mise en place d'espace de travail partagé		✓	✓	MT					
	16	Développer la prise de conscience de l'impact du	numérique et incite	·	· ·	MT					
		Sensibiliser et former aux numériques responsable : Etudiants	nomenque el mene	√ V	lanques	СТ					
Numérique responsable	17	Sensibiliser et former aux numériques responsable : Personnels		√		MT					
		Développer les bonnes pratiques pour l'usage du mail : Réaliser des tutoriels sur l'utilisation optimale de la messagerie	(✓)	✓		СТ					
	10	Développer les bonnes pratiques pour l'usage du mail : Définir un catalogue de signature aux formats adaptés	(✓)	✓		СТ					
	18	Développer les bonnes pratiques pour l'usage du mail : Former les modérateurs et personnes autorisés à utiliser les listes de diffusion	(✓)	✓		СТ					
		Développer les bonnes pratiques pour l'usage du mail : Dresser un inventaire des formulaires utilisés diffusés par mail	(✓)			LT					
	Maitriser et réduire d'impact du numérique										
	19	Toiletter les données stockées		✓		MT					
	20	Transférer les serveurs dans un environnement virtualisé Optimiser le parc d'imprimante		V		MT LT					
Achats	21	21 Optimiser le parc d'imprimante Tendre vers une politique d'achat plus responsable									
	22	Elaborer une politique d'achat responsable *		✓	✓	MT					
	23	Former les acheteurs aux achats responsables		✓	✓	LT					
Sensibilisation et formation		Partager de l'information en diffusant des messages,	des données chiffr	rées et comprél	hensibles						
	24										
		Accompagner l'évolution des pratiques et des comportements									
	25	Accompagner les étudiants pour des pratiques vertueuses et solidaires : distribuer lors d'évènements des gourdes		✓		MT					
	25	Accompagner les étudiants pour des pratiques vertueuses et solidaires : distribuer des serviettes hygiéniques lavables		✓		СТ					
		Renforcer le dispositif des éco-délégués : reconnaître l'engagement étudiant		✓		СТ					
	26	Renforcer le dispositif des éco-délégués : Porter les projets de sensibilisation		√		MT					
	27	Susciter l'engagement des responsables administratifs et chefs de services		· ·							
						СТ					
	28	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1									
	Acquérir des compétences par la formation										
	29	Organiser la fresque du climat pour tous les étudiants de Licence 2		✓		СТ					
		Monter en compétence des personnels (*) Démarche portée à l'échelle de l'A2U		✓		СТ					

ANNEXE

Groupe de travail	thématique:							
Mesure proposée								
Objectif global de la mesure:	(préciser en quelques mots l'action et l'objectif visé)							
Modalité de mise en œuvre	Etape 1: (décrire chaque étape de mise en œuvre : Quoi? Comment? Par qui?							
	Etape 2:							
	Etape 3:							
	Etape 4:							
Pilotage :	(Préciser le service, la direction, etc pressentit pour le pilotage)							
Partenaires interne dans la mise en œ		à associer						
Indicateurs de suivi	(Proposer 3 indicateurs maximum pertinants et évaluables)							
Moyens nécessaires	(Estimation globale et année par année, les moyens humains, les prestations nécessaires)							
Freins/levier, points de vigilance								
Planning de mise en œuvre	Préciser le planning de mise en œuvre étape par étape							
Priorité		Impact		Difficulté de mise en œuvre				
1 2 3		FORT / MOYEN / FAIBLE						
Etat inital et pourcentage d'économie réalisé		Fiabilité	Observation:					
		/10						